



## **COUT DE LA FORMATION (rentrée 2024)**

### **Filière soins infirmiers :**

Les coûts pédagogiques s'élèvent à 7200 € par année d'études, et peuvent être pris en charge par :

- le Conseil Régional pour les nouveaux bacheliers et étudiants en soins infirmiers en cursus initial (sous certaines conditions)
- l'OPCO
- l'employeur

Pour les personnes ne bénéficiant d'aucune prise en charge, les frais de la formation restent à leur charge.

<https://orientation.centre-valdeloire.fr/besoin-de-financer-vos-etudes-pour-des-formations-du-secteur-sanitaire-et-social>

### **Filière aide-soignante :**

Le coût annuel de la formation s'élève à 6000€ et peut être pris en charge par :

- le Conseil Régional (sous certaines conditions)
- l'OPCO
- l'employeur

Pour les personnes ne bénéficiant d'aucune prise en charge, les frais de la formation restent à leur charge.

<https://orientation.centre-valdeloire.fr/besoin-de-financer-vos-etudes-pour-des-formations-du-secteur-sanitaire-et-social>

***Ces coûts en vigueur en 2024 sont sous réserve d'évolution***

Clémentine RETARDATO

Institut de Formation  
en Soins Infirmiers  
C.H.A.M.  
Rue du Château  
45120 CHALETTE SUR LOING  
Tél. : 02 38 95 95 95

Directrice des Soins  
Chargée de la Direction  
de l'institut de Formation :